

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 mai 2016

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois de juin 2016

Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En mai, ces évolutions ont été caractérisées par :

- la poursuite de l'augmentation des cours du pétrole brut (risque politique en Lybie, déclin du forage aux Etats-Unis, menace des incendies au Canada) ;
- une hausse des cours du supercarburant et du gazole liée à une demande soutenue en Asie et en Inde ;
- la stabilité de la devise euro/dollar entre avril et mai.

Par conséquent, à compter du 1^{er} juin 2016 à zéro heure :

1°/ Pour les carburants routiers, les prix maxima sont fixés comme suit :

Super sans plomb : 1,33 €/l soit inchangé par rapport à mai 2016 (1,33 €/l)
Gazole route : 0,99 €/l soit + 5 cts/l par rapport à mai 2016 (0,94 €/l)

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 20,17 € au lieu de 19,49 € en mai, soit une hausse de + 0,68 €.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen constaté en mai est de 1,318 €/l pour le super sans plomb et de 1,105 €/l pour le gazole.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire à ce sujet.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/